



15

spécialités gastronomiques



SARETEC
Direction Technique & Grands Dossiers
9/11 Rue Georges Enesco
94008 - Créteil Cedex
A L'ATTENTION DE M. O. MOYNOT
Lettre recommandée Accusé Réception

récourrier envoyé par fax le 7/12/98
réf: CA/JA
le : 7/12/98

OBJET / Panneaux
Sols
Raccordements Tuyauteries
Monsieur,

Je fais suite à votre fax du 4/12/98, en effet ASAP le maître d'oeuvre n'avait pas encore terminé son dossier, et notamment la décomposition horaire des travaux. Ceci étant dû uniquement au retard apporté dans ses réponses par la Sté AGROVISOL, dont je vous avais tenu informé du retard apporté par celle-ci dans ses réponses dans mon courrier recommandé du 16/11/98, malgré cela, vous avez décidé de maintenir la candidature de cette entreprise à l'appel d'offre....

Après notre réunion du 26/11/98, j'ai moi même à de nombreuses reprises essayé de joindre M. GOMES Sté AGROVISOL entre le 30/11 et 4/12/98 sans résultat. même son secrétariat n'était pas informé du dossier, donc aucune réponse de décomposition horaires de cette entreprise à ce jour.

Allez-vous prendre les décisions qui s'imposent à la résolution des problèmes ?.... d'autant que la Sté AGROVISOL en plus refuse les clauses de pénalités du marché de travaux, n'apportant donc aucune sécurité quand au respect des plannings d'intervention des entreprises.

Contrairement à la présentation de l'évolution du planning de prise de décision fixé le 23 octobre 98, faite par vous dans votre fax, la réalité est toute autre.

Vous ne prenez pas les décisions qui s'imposent pour faire avancer le dossier dans le respect des dates fixées.

- Tout ceci, est organisé par vous pour retarder la décision définitive, cette attitude est très grave, car vous avez connaissance du risque bactériologique majeur (voir mes nombreux courriers), mais vous n'en tenez absolument pas compte

- Je vous rappelle votre responsabilité totale en cas de contamination bactériologique liée à ce dossier.

- Je vous rappelle que la date du 5 décembre a été fixée en commun accord, et non uniquement par moi.

- j'ai eu un premier contact avec M. E. TOLEDANO expert préjudices immatériels 43 jours après notre rendez-vous du 23 octobre 98....

- Concernant les travaux confortatifs dont vous oubliez de parler, vous avez tous les éléments pour prendre votre décision, le métré de ASAP depuis début novembre, le chiffrage des entreprises depuis le 26/11/98

Dans l'attente, que votre prochain courrier précise qu'il est pour vous, préférable de prendre des risques bactériologiques pour causes de fin d'année (fêtes, congés, difficultés à organiser des réunions de décision), plutôt que d'avoir la volonté de solutionner les problèmes qui vous incombent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Claude AUGÉ
Président Directeur Général

copie envoyée à ASAP.

S.A.P.A.R. / ANTOINE AUGÉ
Z.A. LA BAUVE
77109 MEAUX CEDEX FRANCE

Téléphone : (1) 64 36 55 30
Télécopie : (1) 64 36 55 38
Télex : SAPAR A.A. 691 798 F

S.A. CAPITAL 900.000 F
R.C. MEAUX 62 B 58
SIRET 746 250 588 00017
APE 3504.